

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2026

RENFORCER LA PLACE DES AGRICULTEURS DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET À SÉCURISER L'EXERCICE DES ACTIVITÉS AGRICOLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 2520)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 11

AMENDEMENT

présenté par

M. Mathiasin, M. Castellani, Mme Abadie-Amiel, M. Bruneau, M. Colombani, M. Lenormand,
M. Mazauray, M. Molac et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport identifiant, par région et par filière, les besoins d'adaptation du travail agricole aux effets du changement climatique et les solutions susceptibles d'y répondre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le changement climatique transforme profondément les conditions d'exercice du travail agricole.

Le baromètre CLISEVE Agri France 2026 montre que le climat est devenu la première source de pénibilité déclarée, loin devant l'effort physique. Au-delà des effets sur la santé, il met en évidence le risque de fragilisation de l'attractivité des métiers : 47 % des salariés et saisonniers estiment que la chaleur peut constituer un motif de renoncement, tandis que 26 % des exploitants, entrepreneurs et encadrants envisagent d'arrêter ou de changer d'activité d'ici cinq ans en raison du changement climatique.

Des solutions existent et doivent être généralisées. L'adaptation des horaires est un levier parmi d'autres, par exemple le développement d'équipements adaptés (zones d'ombre, accès continu à l'eau, espaces de récupération au frais), et l'accompagnement en matière de formation et de prévention.

Par ailleurs, si le changement climatique est observé dans l'ensemble du territoire, ses manifestations varient selon les régions. Cette diversité justifie une analyse territorialisée des réponses à apporter.

Le présent amendement vise ainsi à doter le Parlement d'une évaluation complète et régionale des modalités d'adaptation du travail agricole aux effets du changement climatique, afin d'éclairer les choix publics à venir et de dépasser une approche limitée à un seul paramètre d'organisation.